



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

sage
MIDOUZE

PROJET DE
TERRITOIRE DU **Midour**

**REUNION CONJOINTE DE LA CLE DU SAGE MIDOUZE
ET DU COPIL DU PTGE MIDOUR**

Compte rendu de la réunion du 11 mars 2020

Lieu et horaire : 14 heures à Mont-de-Marsan

Pièces jointes :

Liste des documents transmis avant la séance de CLE/COPIL
Proposition d'avis de la CLE sur le Projet de Territoire du Midour
Feuille d'émargement
Diaporama de présentation

Liste de présence : cf. liste d'émargement en pièce jointe

ORDRE DU JOUR :

- I. Intervention des garants de la concertation
- II. Présentation générale du PTGE Midour : élaboration, concertation, contenu, etc.
- III. Révision du SAGE Midouze : motifs et argumentaire
- IV. Délibérations de la CLE
 - ➔ Avis de la CLE sur le PTGE Midour (vote)
 - ➔ Délibération de la CLE sur l'engagement de la révision du SAGE (vote)
- V. Perspectives et conclusions

I. Intervention des garants de la concertation

Messieurs Madec et Etchelecou ont été désignés par le Préfet des Landes pour être les garants de la concertation mise en place pour l'élaboration du PTGE Midour. Après avoir suivi depuis 2016 l'intégralité des travaux liés à l'élaboration du PTGE et participé à toutes les réunions des instances, ils présentent en séance leur bilan.

Ce bilan très positif évoque une véritable concertation menée depuis 2016, ayant permis de mener des débats riches, dépassant les avis et positions initiales des différents acteurs impliqués, qui ont su évoluer et comprendre les points de vue différents de chacun. Le contenu du PTGE n'était pas prédéfini à l'engagement de la concertation mais est bien le résultat d'une co-construction intégrant progressivement les demandes et besoins des acteurs locaux. Pour cela, l'Institution Adour a mené une animation de qualité et sincère.

Le programme d'actions du PTGE découlant de ce travail n'est probablement pas l'unique solution possible pour ce territoire, ni la moins coûteuse, mais elle correspond aux besoins et attentes locaux et sera probablement la solution la plus acceptable pour les habitants. En ce sens, elle représente une solution solide qui aura toutes les chances de se voir mise en œuvre dans les années à venir.

Le bilan des garants fait l'objet d'un rapport, diffusé après la séance, disponible sur le lien suivant : http://ftp-ia.institution-adour.fr/Gestion_integree/PT_Midour/PTGEMidour_Rapport_des_garants.pdf

II. Présentation générale du PTGE Midour

Cf. diaporama de présentation.

L'ensemble des documents relatifs au PTGE Midour ont été transmis aux membres de la CLE Midouze et du COPIL Midour avant la séance (cf. annexe 1) :

- Rapport complet du PTGE Midour, incluant le programme d'action ;
- Rapports des bureaux d'études ayant réalisé les prestations techniques ;
- Rapport provisoire de la concertation du cabinet d'étude expert.

Concertation

En complément du bilan établi par les garants, Marie Bareille rappelle les différentes étapes de l'élaboration du PTGE et les instances mobilisées et réunions réalisées tout au long du processus de concertation. Les instances du PTGE et du SAGE ont été mobilisées en parallèle et en complémentarité tout au long du processus. Les acteurs des instances du PTGE sont pour une grande partie également membre de la CLE du SAGE Midouze.

Pour garantir le déroulement d'une concertation de qualité, des cabinets d'études ont appuyé l'Institution Adour pour mobiliser des techniques et outils de concertation adaptés. Leur travail fait l'objet d'un bilan, complémentaire de celui des garants.

Processus d'élaboration du PTGE Midour

Marie Bareille présente plus en détails les étapes de l'élaboration du PTGE et les travaux menés pour chaque étape, ayant progressivement conduit à la constitution du programme d'actions final. Pour chaque étape, les études réalisées par des prestataires sont rappelées et leur contenu présenté succinctement lorsque celui-ci permet d'avoir une bonne compréhension de la justification des choix faits pour le programme d'actions du PTGE.



- L'état des lieux est rappelé très brièvement.
- Les propositions des actions, la constitution de scénarii pour le territoire et tout le travail réalisé pour leur objectivation sont présentés. Ceci a conduit à des choix d'ambitions pour la mise en œuvre des différentes actions phares du PTGE, permettant de réaliser des économies d'eau conséquentes, et des choix de ressources complémentaires à mobiliser en complément pour gérer le déficit résiduel. Les grands volumes en jeu sont synthétisés. L'ensemble de ces choix s'est fait de manière concertée, sur la base d'éléments de connaissances solides et actualisés.
- Les impacts du scénario choisi sur la socio-économie agricole, qui ont été approchés dans le cadre d'une étude dédiée, sont présentés. L'enjeu de la sécurisation de l'accès à l'eau pour la pérennité de l'activité agricole de ce territoire, nécessitant également des évolutions de pratiques importantes, a été mis en évidence dans ce cadre.

Objectifs, stratégie et programme d'actions

Marie Bareille présente les fondements auxquels le programme d'actions du PTGE Midour cherche à répondre : respect de débits cibles, qualité de l'eau et des milieux, satisfaction des usages, adaptation au changement climatique.

59 actions ont été prévues pour répondre aux enjeux du territoire, organisées en 6 orientations stratégiques :

- **Gouvernance et suivi** : cette orientation sera au cœur de la mise en œuvre du PTGE. L'animation sera essentielle pour une mise en œuvre équilibrée des actions. Un suivi annuel et une évaluation périodique du PTGE permettra de suivre la mise en œuvre des actions et leurs effets sur le territoire et un réajustement au besoin ;
- **Connaissance du milieu et des usages** : cette orientation comprend des études et actions préalables nécessaires pour préciser et mettre en œuvre d'autres actions du PTGE ;
- **Adaptation des usages au milieu** : cette orientation comprend des actions essentielles pour une adaptation durable des usages et du territoire. Ce sont également des actions « support » pour permettre l'évolution effective du territoire. L'aménagement du territoire et la prise en compte des éléments naturels sont intégrés dans ce groupe d'actions. De nombreuses expérimentations, groupes de travail, mise en réseau, etc. sont prévus, dont le but est d'arriver à des effets concrets sur le territoire. Cette orientation nécessitera une animation importante ;
- **Optimisation de la gestion des ressources et des milieux** : cette orientation comprend des actions essentielles pour une adaptation durable des usages et du territoire. La qualité de l'eau et des milieux sont au cœur de cette orientation, dont des effets concrets seront attendus en termes d'économies d'eau. Cette orientation nécessitera une animation importante et un suivi rapproché ;
- **Mobilisation de ressources complémentaires** : une action phare à déployer est la valorisation des eaux de consommations pour l'irrigation, permettant à la fois une mobilisation de ressource complémentaire mais aussi la suppression de rejets dans le milieu. Les actions de ce groupe, sont essentielles mais doivent se mettre en œuvre en complément de tout le reste du programme d'actions. La stratégie choisie repose en premier lieu sur l'optimisation de l'existant et en complément sur la création de ressources avec impact minimisé autant que possible sur le milieu. Un point fort prévu pour la mise en œuvre de ces actions est la mutualisation des coûts entre tous les usagers et à l'échelle des bassins versants.



- Accompagnement, sensibilisation, valorisation : cette orientation comprend des actions « support » pour permettre l'évolution effective du territoire, qui sont complémentaires d'autres actions du PTGE. Elles visent à favoriser la mise en œuvre des actions et l'adaptation durable du territoire. Cette orientation nécessitera une animation importante. La mobilisation de financements, pour les acteurs agricoles notamment, sera essentielle pour la mise en œuvre des actions.

Les fiches actions ont été renseignées de la manière la plus précise possible, pour une mise en œuvre opérationnelle plus efficace. L'ensemble des renseignements (maîtres d'ouvrages, coûts, financements, etc.) ne constitue pas, à travers le PTGE, un engagement réglementaire, et devra être confirmé en phase de mise en œuvre.

Synthèse des discussions :

Monsieur Castet (Département du Gers) évoque les solutions historiques prévues dans le SAGE Midouze, qui ont conduit à l'achat de foncier pour leur mise en œuvre. Il se questionne sur le devenir de ces terrains. Il souligne le point très positif du confortement des réservoirs existants, prévu dans le cadre du programme d'actions du PTGE, dans des milieux aux capacités suffisantes.

En réponse, Monsieur Carrère (Institution Adour - Président de la CLE) précise que les solutions historiques auraient probablement fait l'objet d'une forte opposition localement, qui aurait empêché leur mise en œuvre effective. Les terrains qui ont été acquis stratégiquement pourront en partie permettre de répondre à des besoins de compensation dans le cadre des projets prévus dans le PTGE Midour ; le reste pourra être revendu. Il précise enfin que le confortement de l'existant est prévu par des points de pompage alimentés en énergie solaire.

Monsieur Capes (chambre d'agriculture des Landes) souligne l'enjeu de réussir le pari de la mise en œuvre des actions de la réutilisation des eaux de consommation pour l'irrigation agricole. Certains sous bassins (le Ludon notamment) seront fortement dépendants de cette solution pour retrouver un équilibre quantitatif satisfaisant.

Monsieur Chanus (syndicat de bassin versant Midour-Douze - 32) souligne le fait que, concernant l'activité agricole, le projet de territoire permet de soutenir l'activité irrigante. Environ 70% des agriculteurs du territoire ne sont pas irrigants ; ils devront eux aussi s'adapter face au changement climatique et il sera nécessaire qu'ils soient accompagnés.

Monsieur Grihon (chambre d'agriculture des Landes) rappelle que la création de retenues individuelles n'est pas interdite par le PTGE. Elle est soumise à une réglementation spécifique et des demandes individuelles pourront être faites et seront instruites par l'Etat.

III. Révision du SAGE Midouze : motifs et argumentaire

Cf. diaporama de présentation.

Marie Bareille présente les éléments intrinsèques au SAGE ou liés au contexte qui justifient d'envisager l'engagement de la révision du SAGE Midouze dès cette année 2020 :

- le débit objectif fixé par le SAGE Midouze à Mont-de-Marsan est de 1,6 m³/s ; en réalité, ce débit est rarement atteint. Il avait été défini en 2002 et prenait en compte les volumes à créer à ce moment-là (solutions historiques du SAGE) qui ne sont plus envisagés à présent. Le débit pris en compte dans le PTGE est de 1 m³/s ;



- la conformité des solutions de stockage prévues dans le cadre du PTGE par rapport à la règle 2 du SAGE doit être vérifiée. Cette règle interdit toute création de stockage à l'exception de celles définies à l'époque de l'élaboration du SAGE ; étant rappelé que les solutions de stockage du PTGE Midour sont choisies de manière concertée sur la base de connaissances actualisées, intégrant l'impact du changement climatique ;
- la règle du SAGE relative aux ZHIÉP et ZSGE n'est pas applicable en l'état, les ZHIÉP et ZSGE n'ayant jamais été définies. Il convient de retravailler cette règle pour la rendre applicable ou l'ajuster en fonction des possibilités et souhaits de la CLE ;
- en 2023, le SAGE Midouze comptera 10 ans de mise en œuvre ; sa révision peut être envisagée pour ajuster son contenu en fonction du bilan de ces 10 premières années de travail ;
- le SAGE Midouze, approuvé en 2013, n'intègre pas les enjeux du dernier SDAGE (2016-2021) et notamment la prise en compte du changement climatique et de la nécessaire adaptation des territoires. Le prochain SDAGE entrera en vigueur pour la période 2022-2027, il conviendra d'assurer la compatibilité du SAGE Midouze à ce nouveau SDAGE ;
- le périmètre du SAGE n'inclue pas certaines communes en amont du territoire, pourtant situées sur le bassin versant de la Midouze. Il conviendra probablement d'envisager des ajustements du périmètre.

Il est rappelé que l'instruction ministérielle du 7 mai 2019 relative au PTGE prévoit que « il est recommandé d'engager la démarche de PTGE en même temps que la révision du SAGE [...]. Si les calendriers ne le permettent pas, le PTGE peut être conduit en parallèle et les liens avec le PAGD et le règlement du SAGE seront réalisés en temps voulu à la prochaine révision du SAGE ».

IV. Délibérations de la CLE

Quorum

La CLE Midouze comprend 49 membres. Pour cette séance, il est constaté les présents ou représentés suivants :

	Collège 1	Collège 2	Collège 3
Présents	15	11	5
Représentés (pouvoirs)	5	2	3
Total par collège	20	13	8
TOTAL		41	

Modalités de vote

Les modalités de vote de la CLE, prévues dans les règles de fonctionnement et conformément au code de l'environnement, sont rappelées.



→ AVIS DE LA CLE SUR LE PTGE MIDOUR

Cf. avis en annexe 2, proposé avant la séance.

Afin de répondre aux termes de l'instruction ministérielle du 7 mai 2019, il est proposé de formaliser un avis de la CLE sur le PTGE Midour. L'avis a été proposé avant la séance de la CLE (cf. annexe 2). Il est lu en séance.

Un vote de la CLE est réalisé à main levée.

La question posée est : « Validez-vous le PTGE Midour et l'avis de la CLE pour le soumettre au Préfet pour approbation ? »

OPPOSITION : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

VALIDATION : 41 voix

→ Validation du PTGE Midour et de l'avis de la CLE à l'unanimité

→ DELIBERATION DE LA CLE SUR L'ENGAGEMENT DE LA REVISION DU SAGE

Un vote de la CLE est réalisé à main levée.

La question posée est : « Validez-vous l'engagement de la révision du SAGE pour assurer la compatibilité et la conformité du PTGE Midour ? »

OPPOSITION : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

VALIDATION : 41 voix

→ Validation de l'engagement de la révision du SAGE Midouze à l'unanimité

V. Perspectives et conclusions de la réunion

Cf. diaporama de présentation.

Formalisation de l'engagement des acteurs

Afin de formaliser l'engagement des acteurs ayant travaillé durant l'élaboration du PTGE Midour et qui se mobiliseront sur le long terme pour sa mise en œuvre, une déclaration d'adhésion au PTGE Midour est proposée. Ses termes sont lus en séance. Les acteurs volontaires pourront la signer dans les prochaines semaines afin de formaliser l'engagement et le partenariat global autour de ce projet et de ce territoire.

Conclusions et perspectives

Monsieur Carrère, Président de l'Institution Adour et de la CLE Midouze, et Madame Bigot, Préfète des Landes, référente pour le PTGE Midour, concluent la réunion.

Monsieur Carrère salue le travail réalisé pendant 4 ans sur le PTGE Midour. Il remercie les acteurs du territoire pour leur mobilisation efficace et les équipes de l'Institution Adour pour l'animation de ce projet. Le travail réalisé est très conséquent mais ne fait que commencer ; la mise en œuvre du PTGE doit d'engager dès cette année 2020 pour faire face aux enjeux de ce territoire et au changement climatique sur le long terme.



Pour pouvoir mettre en œuvre l'ensemble des solutions du PTGE Midour, la révision du SAGE Midouze va être engagée dès cette année 2020, conformément à la délibération de la CLE prise ce jour.

Il évoque enfin la nécessité de traiter ces enjeux quantitatifs sur les bassins voisins ; un PTGE sur le bassin versant de la Douze pourrait voir le jour, l'Institution Adour se mobilisera de la même manière avec les acteurs locaux.

Afin d'assurer l'ensemble de ces missions attendues par le territoire, l'Institution Adour se dotera des moyens humains nécessaires appropriés, en comptant sur le soutien de ses partenaires financiers.

Madame la Préfète des Landes rejoint les conclusions du Président quant au travail réalisé et à sa qualité et son efficacité. Elle remercie le Président de l'Institution Adour pour le rôle porté par l'EPTB dans ce projet, ainsi que l'ensemble des acteurs ayant participé à sa construction. Les conditions de l'élaboration et de l'approbation de ce PTGE méritent les félicitations de l'Etat.

Elle assure du soutien de l'Etat dans le travail à venir, pour la mise en œuvre du PTGE et pour la révision du SAGE. Les services de l'Etat se mobiliseront pour faciliter au mieux ces procédures qui peuvent s'avérer longues et pour aider les acteurs locaux pour une mise en œuvre effective des actions dans des délais raisonnables. Une procédure simplifiée pour la révision du SAGE sera envisagée.



Annexe 1 : Documents transmis avant la séance de CLE/COPIL du 11 mars 2020

PTGE Midour :

http://ftp-ia.institution-adour.fr/Gestion_integree/PT_Midour/PTGEMidour_Rapport_final.pdf

Rapport IES :

http://ftp-ia.institution-adour.fr/Gestion_integree/PT_Midour/PTGEMidour_rapport_IES_HYDROGEN.pdf

Atlas carto IES :

http://ftp-ia.institution-adour.fr/Gestion_integree/PT_Midour/PTGEMidour_rapport_IES_HYDROGEN_atlascarto.pdf

Rapport CERFRANCE :

http://ftp-ia.institution-adour.fr/Gestion_integree/PT_Midour/PTGEMidour_rapportCERFRANCE.pdf

Rapport LISODE :

http://ftp-ia.institution-adour.fr/Gestion_integree/PT_Midour/PTGEMidour_Bilan_concertation_LISODE.pdf



Annexe 2 : Proposition d'avis de la CLE Midouze sur le PTGE Midour

PROPOSITION D'AVIS DE LA CLE MIDOUZE SUR LE PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU DU MIDOUR

La CLE Midouze s'est réunie le 11 mars 2020 pour émettre un avis sur le projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) Midour.

Le PTGE Midour a été élaboré de 2016 à 2020 en concertation entre les acteurs locaux du bassin du Midour. Un comité de pilotage a été constitué pour suivre toute la procédure et valider les étapes d'élaboration. Le CLE du SAGE Midouze ou son Bureau ont été régulièrement informés ou sollicités pour suivre ce travail.

Les acteurs du territoire du Midour ont constitué un programme d'actions variées permettant d'atteindre à l'horizon 2050 un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en veillant à la qualité de la ressource en eau et en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.

Pour ce travail, les acteurs se sont saisi des éléments historiques du SAGE Midouze, pour les préciser, les actualiser et les adapter au regard de données nouvelles, intégrant notamment une vision prospective sur l'enjeu du changement climatique.

Les actions sont réparties au sein de 6 orientations stratégiques, toutes liées et complémentaires :

- Gouvernance
- Connaissance du milieu et des usages
- Adaptation des usages au milieu
- Optimisation de la gestion des ressources et des milieux
- Mobilisation de ressources complémentaires
- Accompagnement, sensibilisation, valorisation

Les solutions prévues reposent sur plusieurs axes majeurs et notamment :

- Amélioration des connaissances
- Economies d'eau en agriculture
- Evolutions et changements de pratiques agricoles
- Aménagement durable du territoire
- Mobilisation de ressources nouvelles (réutilisation des eaux de consommation ou stockage supplémentaires)

Le PTGE Midour constitue une déclinaison opérationnelle ajustée et actualisée du volet quantitatif du SAGE Midouze. Il permet également de répondre à des enjeux relatifs à la qualité de l'eau et au fonctionnement des milieux aquatiques et humides. Il y ajoute une vision prospective liée au changement climatique, peu intégrée dans le SAGE au moment de sa validation.



Sur la base des documents du PTGE et rapports d'études associés,
Sur la base des éléments présentés en séance le 11 mars 2020,

Considérant la délibération de la CLE du SAGE Midouze, prise en parallèle du présent avis lors de la séance du 11 mars 2020, pour engager dès cette année 2020 la révision du SAGE visant, entre autres objectifs, à permettre à termes d'assurer la conformité de toutes les actions du PTGE avec les dispositions et règles du SAGE, et de permettre la mise en œuvre du PTGE dans sa globalité,

la CLE émet un avis favorable pour la validation du PTGE Midour et pour l'engagement de sa mise en œuvre dès 2020.



Annexe 3 : émargement de la séance CLE/COPIL du 11 mars 2020

Commission Locale de l'Eau de la Midouze
du 11 mars 2020

Collège	Structure	NOM Prénom	Signature
Elus	Région Nouvelle-Aquitaine	BEYRIS Maryline	
Elus	Région Occitanie	GUARDIA-MAZZOLENI Ronny	
Elus	Département des Landes	DEGOS Dominique	
Elus	Département du Gers	CASTET Gérard	
Elus	Communauté de communes des Bastides et Vallons du Gers	BERTIN Alain	
Elus	Communauté de communes du Pays Morcenais	DOUSSAN Christian	
Elus	PETR Pays du Val d'Adour	RE Frédéric	
Elus	Communauté de communes du Pays Tarusate	LESPERON Vincent	
Elus	Communauté de communes Cœur Haute Lande	BLANC SIMON Jean-Luc	
Elus	Communauté de communes des Landes d'Armagnac	LEQUETIER Antoine	
Elus	Communauté d'agglomération Mont-de-Marsan Agglomération	KRUZYNSKI Bernard	

Commission Locale de l'Eau de la Midouze
du 11 mars 2020

Collège	Structure	NOM Prénom	Signature
Elus	Communauté de communes du Pays de Villeneuve	DUCAM Daniel	
Elus	Communauté de communes Artagnan en Fezensac	PACHE Robert	
Elus	Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne	SOLANS Jean-Jacques	
Elus	Communauté de communes Armagnac Adour	PAYROS Marc	
Elus	Communauté de communes du Bas Armagnac	CAZERES Pierre	
Elus	Communauté de communes du Grand Armagnac	FAIVRE Jean-Louis	
Elus	Syndicat mixte de Gestion des Milieux Naturels	CIVEL Laurent	
Elus	Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux du BV du Ludon et du Gaube	CAZALIS Jean-François	
Elus	Syndicat mixte du bassin versant de la Midouze	BARBIER Marie-Antoinette	
Elus	Syndicat du Midou et de la Douze	POULAIN Michel	
Elus	Syndicat mixte de Développement des Landes d'Armagnac	JOURDAN Serge	



Commission Locale de l'Eau de la Midouze
du 11 mars 2020

Collège	Structure	NOM Prénom	Signature
Elus	Syndicat mixte du bassin versant du Midour et de la Douze (SMBVMD) X	CHANUT Michel	
Elus	EPTB - Institution Adour (Président de la CLE) X	CARRERE Paul	
Elus	EPTB - Institution Adour	TERRAIN Christophe	

Commission Locale de l'Eau de la Midouze
du 11 mars 2020

Collège	Structure	NOM Prénom	Signature
Usagers	Chambre d'Agriculture des Landes X	CAHES Jhc	
Usagers	Chambre d'Agriculture du Gers		
Usagers	Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes		
Usagers	Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers		exclusé
Usagers	SEPANSO	FOURÉ Patrick	
Usagers	Midouze Nature	LEMOINE Suzy	
Usagers	ADASEA du Gers	HURTET Sophie	
Usagers	UFC Que Choisir des Landes	PATOLE Danielle	
Usagers	Fédération des chasseurs des Landes	BEREZDIT Philippe	
Usagers	Les Amis de la Terre du Gers	ROSAS Olivia	
Usagers	Fédération des Landes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	FANTAS Vincent	

Commission Locale de l'Eau de la Midouze
du 11 mars 2020

Collège	Structure	NOM Prénom	Signature
Usagers	Fédération du Gers pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	CANCO Nicole	
Usagers	Centre Régional de la Propriété Forestière de Nouvelle-Aquitaine		exclusé
Usagers	Groupement de Défense Sanitaire Aquacole d'Aquitaine	Anne Bordessoulles	
Usagers	Organisme Unique de Gestion des eaux d'Irrigation IRRIGADOUR X	GRIFFOIS Bernard	



Commission Locale de l'Eau de la Midouze
du 11 mars 2020

Collège	Structure	NOM Prénom	Signature
Etat	Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne		
Etat	Préfet des Landes	X BIGOT Cécile	C. Bigot
Etat	Préfet du Gers	X BOUILLY Christophe	C. Bouilly
Etat	Agence de l'Eau Adour-Garonne	Vanouque Mabrut	M. Vanouque
Etat	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine	X DEBINSKI Olivier	O. Debinski
Etat	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie		
Etat	Office Français pour la Biodiversité		excusé
Etat	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Landes	LAFARGUE Laurent	L. Lafargue
Etat	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Gers		

Comité de Pilotage du Projet de Territoire Midour
du 11 mars 2020

Collège	Structure	NOM Prénom	Signature
Collectivités	EPTB - Institution Adour (Président de la CLE)	CARRERE Paul	Membre de la CLE
Collectivités	Département du Gers	CASTET Gérard	Membre de la CLE
Collectivités	Région Nouvelle-Aquitaine	BEYRIS Maryline	Membre de la CLE
Collectivités	Région Occitanie	CAZAUBON Jean-Luc	Membre de la CLE
Collectivités	Syndicat mixte du bassin versant du Midour et de la Douze (SMBVMD)	CHANUT Michel	Membre de la CLE
Collectivités	Syndicat mixte de Développement des Landes d'Armagnac	JOURDAN Serge	Membre de la CLE
Collectivités	Communauté de communes Armagnac Adour	PAYROS Marc	Membre de la CLE
Collectivités	Communauté d'agglomération Mont-de-Marsan Agglomération	KRUZYNSKI Bernard	Membre de la CLE



Comité de Pilotage du Projet de Territoire Midour
du ...11 mars 2020

Collège	Structure	NOM Prénom	Signature
Usagers	Chambre d'Agriculture des Landes		Membre de la CLE
Usagers	Chambre d'Agriculture du Gers		Membre de la CLE
Usagers	Organisme Unique de Gestion des eaux d'irrigation IRRIGADOUR		Membre de la CLE
Usagers	Agrobio 40		
Usagers	Maïsadour		
Usagers	Vivadour	BEQUIER Luc	
Usagers	Arbre et Paysage 32	SIRVEN Boris	
Usagers	SEPANSO		Membre de la CLE
Usagers	Les Amis de la Terre des Landes	LETACONOUX Catherine	
Usagers	Les Amis de la Terre du Gers		Membre de la CLE

Comité de Pilotage du Projet de Territoire Midour
du ...11 mars 2020

Collège	Structure	NOM Prénom	Signature
Usagers	Fédération des chasseurs des Landes		Membre de la CLE
Usagers	Fédération des Landes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique		Membre de la CLE
Usagers	Fédération du Gers pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique		Membre de la CLE
Usagers	ADASEA du Gers		Membre de la CLE

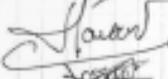
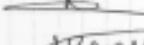
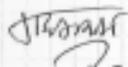


Comité de Pilotage du Projet de Territoire Midour
du 11 mars 2020

Collège	Structure	NOM Prénom	Signature
Etat	Préfet des Landes		Membre de la CLE
Etat	Préfet du Gers		Membre de la CLE
Etat	Agence de l'Eau Adour-Garonne		Membre de la CLE
Etat	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine		Membre de la CLE
Etat	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie		
Etat	Office Français pour la Biodiversité		Membre de la CLE

CLE MIDOUZE / COPIL PT MIDOUR. 11 mars 2020.

ACCOMPAGNANTS OU AUTRES INVITES

Structure	NOM Prénom	Signature
DDTM 40 SPAED	LEVIATE F.	
DDTM 40 SPAEMA	FÉVRIER P.	
DDT 32	BOUCHERON G.	G. Boucheron ;
IRALGA ADOUR	SENECAS A.	
CA 32	Bayle F.	
SMD	LABON Vincent	
DRAAF Nouvelle-Aquitaine	Jossinet Mylène	
DDTM 40	BARATIER Thierry	
CD 32	BARAT Elouise	
CD 32	GASSEUS Jean-Benoît	

MADOC J. Pas garant
ETCHELECOU Andrieu garant




Annexe 4 : Diaporama de séance du 11 mars 2020



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

sage
MIDOUZE

PROJET DE
TERRITOIRE DU **Midour**

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU MIDOUZE
COMITE DE PILOTAGE DU MIDOUR**

11 mars 2020 – Mont-de-Marsan

www.institution-adour.fr

Ordre du jour

- Concertation pour la co-construction du PTGE Midour
- Processus et étapes d'élaboration du PTGE Midour
- Contenu du PTGE Midour : objectifs, stratégie et programme d'actions
- Révision du SAGE Midouze pour la conformité du PTGE Midour
- Validations et votes
- Perspectives...



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

PROJET DE
TERRITOIRE DU **MIDOUR**



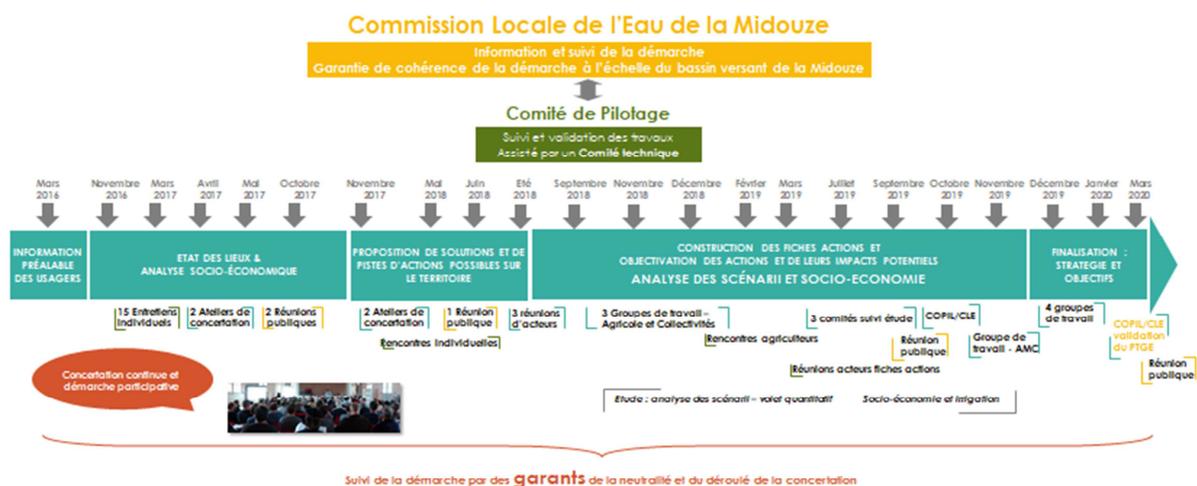
Compte-rendu CLE Midouze - COPIL Midour ; 11 mars 2020

Concertation pour la co-construction du projet de territoire pour la gestion de l'eau du Midour



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Historique du travail et de la concertation



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

PROJET DE TERRITOIRE DU **MIDOUR**



Les instances mobilisées

SAGE et PTGE : 2 outils étroitement liés CLE et COPIL : 2 instances complémentaires

La CLE – ou son Bureau – en tant qu'instance « chapeau » à l'échelle du bassin de la Midouze

→ mobilisation aux étapes clés

Nov 2015 : CLE : lancement du PTGE
Sept 2016 : CLE : état d'avancement PTGE
Mars 2018 : CLE : état d'avancement PTGE
Oct 2019 : discussion du panel d'actions et de l'analyse de scénarii en CLE
Déc 2019 : précisions des choix de solutions en Bureau
Mars 2020 : validation du PTGE

49 membres

21 membres
en commun

Le COPIL - et autres groupes de travail de composition variable - en tant qu'instances de pilotage rapproché du PTGE

29 membres

→ mobilisation continue

COPIL
Groupe de travail
Ateliers de concertation
Comité de suivi
Entretiens individuels
Réunions publiques



Au total, + de 250 personnes impliquées



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

PROJET DE
TERRITOIRE DU MIDOUR

Bilan de la concertation

Appui à la concertation : prestation de LISODE et MC2 consultants

Appui d'experts pour le déroulement de la concertation

- Mobilisation de méthodes adaptées
- Evaluation du ressenti des acteurs locaux

Questionnaire bilan

→ Rapport bilan de la concertation

Regard neutre sur le processus de concertation : 2 garants

2 garants désignés par le Préfet des Landes
Suivi en observateurs de l'ensemble des réunions

Rendu d'un avis sur la qualité de la concertation menée

→ Intervention des garants
Messieurs Madec et Etchelecou



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

PROJET DE
TERRITOIRE DU MIDOUR



Compte-rendu CLE Midouze - COPIL Midour ; 11 mars 2020

Processus et étapes d'élaboration du projet de territoire pour la gestion de l'eau du Midour



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Etapes d'élaboration et travaux menés

2016/2017

**ETAT DES LIEUX &
ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE**

Rédaction d'un document d'état des lieux / diagnostic
Etat des lieux socio-économique du bassin du Midour
Reconstitution des débits naturels du BV Midour

SCE

CACG

2017/2018

**PROPOSITION DE SOLUTIONS ET DE
PISTES D'ACTIONS POSSIBLES SUR LE
TERRITOIRE**

Très large champ d'actions proposé : *connaissance
évolution des usages
changements de pratiques
économies d'eau
amélioration de la qualité de l'eau et des milieux
aménagement du territoire
mobilisation de ressources complémentaires
etc.*

2018/2019

**OBJECTIVATION DES ACTIONS ET DE
LEURS IMPACTS POTENTIELS
ANALYSE DES SCÉNARIOS**

Evaluation de 2 scénarii « ambitieux » et « a minima »
→ analyse des impacts environnementaux et de l'adaptation au CC
→ analyse des impacts sur la socio économie agricole
→ analyse multicritères
Evaluation des solutions de stockage complémentaires

IES HYDROGEN

CERFRANCE

Groupe de travail

2019/2020

**CHOIX DES SOLUTIONS
CONSOLIDATION DU PROGRAMME
D'ACTIONS**

Rédaction du document du PTGE Midour, incluant le programme d'actions



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

PROJET DE
TERRITOIRE DU **MIDOUR**



Le bassin versant du Midour en bref

ETAT DES LIEUX & ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Des milieux aquatiques et humides dégradés



Non fonctionnelle



Encaissés et érodés



Ouvrages



Matières en suspension



ZH en régression

Des pressions impactant les milieux naturels



Espèces invasives animales et végétales



Pratiques agricoles, érosion des sols



Perturbations hydromorphologiques



Qualité de l'eau



Quantité d'eau



Imperméabilisation des sols

19 masses d'eau superficielles
10 masses d'eau souterraines



Objectif état écologique



Hydrologie



Pluviométrie faible en amont



Débit soutenu par la présence de nappes en aval



Réalimentation par des réservoirs de soutien d'étiage



Prélèvements en cours d'eau, retenues ou nappes

PROJET DE TERRITOIRE DU MIDOUR

Le bassin versant du Midour en bref

ETAT DES LIEUX & ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Prospective climatique - 2050



+ 1,5 °C



Baisse cumuls estivaux
Cumul moyen annuel stable



+ de jours de sécheresse
Sécheresse sol accentuée



Etiages plus longs et sévères

826 exploitations agricoles en 2010

16 % de viticulture

30 % de grandes cultures

50 % de polycultures élevages

11 % sont engagées en agriculture biologique

42% pratiquent l'irrigation

78 531 hectares

27 % de forêts et d'espaces semi-naturels

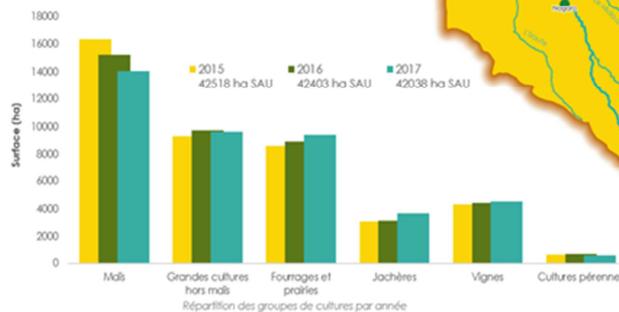
42 038 ha de surface agricole utile (2017)

2% d'urbanisation

29 000 habitants

81 communes

6 communautés de communes



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

PROJET DE TERRITOIRE DU MIDOUR



Compte-rendu CLE Midouze - COPIL Midour ; 11 mars 2020

*SHE : systèmes hydro-économiques
*GG : goutte-à-goutte

Analyse des scénarii d'évolution

OBJECTIVATION DES ACTIONS ET DE LEURS IMPACTS POTENTIELS
ANALYSE DES SCÉNARI

SIMPLIFICATION DU PROGRAMME D'ACTIONS



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

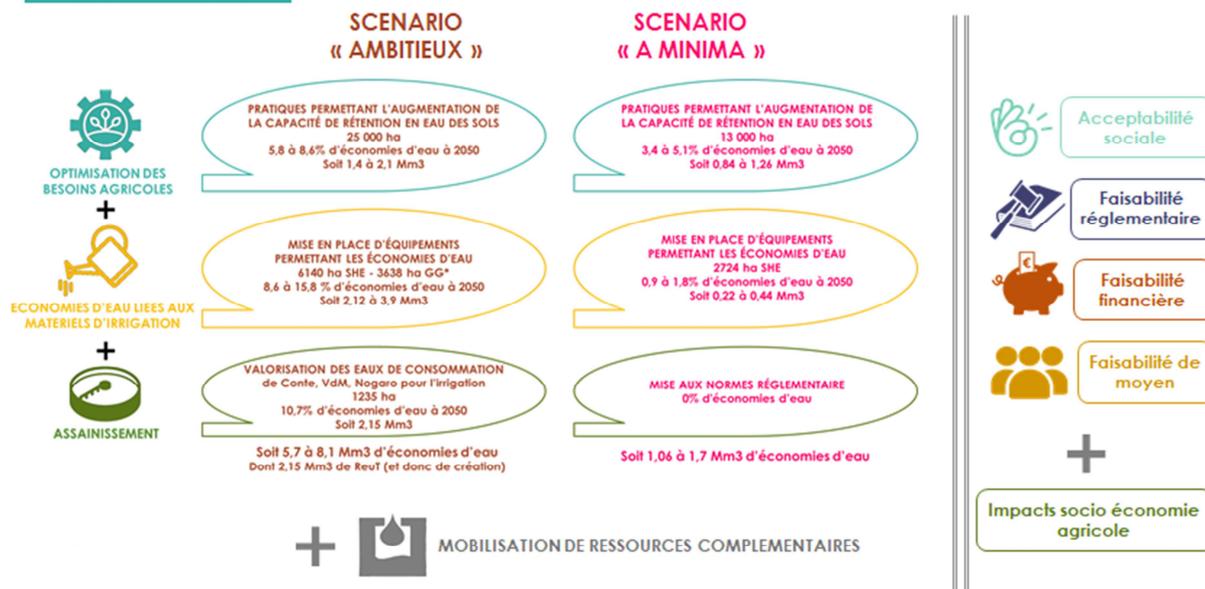
PROJET DE TERRITOIRE DU MIDOUR

*SHE : systèmes hydro-économiques
*GG : goutte-à-goutte

Analyse des scénarii d'évolution

OBJECTIVATION DES ACTIONS ET DE LEURS IMPACTS POTENTIELS
ANALYSE DES SCÉNARI

EVALUATION DES ECONOMIES D'EAU A 2050 ET FAISABILITE DES SOLUTIONS ENVISAGEES



Choix du scénario du PTGE

OBJECTIVATION DES ACTIONS ET DE LEURS IMPACTS POTENTIELS ANALYSE DES SCÉNARI

CHOIX DE L'AMBITION ET DES ACTIONS POUR LE PTGE MIDOUR



OPTIMISATION DES BESOINS AGRICOLES

Type de mesures :
mise en place de couvertures végétales et/ou d'intercultures, diminution ou arrêt du travail du sol, techniques culturales simplifiées, apport de compost, semis direct sous couverts, agroforesterie, haies,...

Cultures ciblées :
SCOP et vignes - sur le BV Midour, elles correspondent à 29 500 ha (70% de la SAU)

Objectif au terme du PTGE sur mesures parcelaires
25 000 ha (85% des SCOP et vignes)

Priorisation comme suit :

- Agriculteurs volontaires
- Secteurs à pente forte et/ou à fort aléa érosion et irrigants passant en GGE
- Secteurs en bords de cours d'eau

1 ha est comptabilisé si mise en place sur le long terme d'une des mesures cités ci-dessus (ou mesures variées sur le long terme)

Objectif au terme du PTGE sur mesures arbres
1 250 km (soit *3 = 375 ha)
Arbres, haies champêtres et ripisylves
Régénération naturelle privilégiée ou plantation si nécessaire - pas uniquement les terres agricoles
Priorisation = acteurs volontaires et ripisylves

1,75 Mm3



Type de mesures :
Réutilisation des eaux des stations d'épuration de Conte, Villeneuve de Marsan et Nogaro.
Important de sensibiliser également les autres collectivités et les industriels comme les caves viticoles sur le sujet car ils disposent également de ressources en eau valorisables

Cibles :
STEP et irrigants (et industriels éventuellement)

Objectif au terme du PTGE
VALORISATION DES EAUX DE CONSOMMATION de Conte, Villeneuve de Marsan, Nogaro pour l'irrigation
1235 ha - 2,15 Mm3

2,15 Mm3

Type de mesures :
mise en place d'équipements permettant les économies d'eau sur des matériels existants ou nouveaux et utilisation d'outils de gestion (brise jet, rampe, pivot, abonnement station météo, matériel de pilotage, logiciel d'aide à la décision...) / développement de goutte-à-goutte aérien ou enterré

Cibles :
cultures irriguées

Objectif au terme du PTGE
9000 ha équipés avec des systèmes hydro-économies
1000 ha équipés avec du goutte-à-goutte
Soit 10000 ha (83% de la surface irriguée)

Priorisation comme suit :

- Agriculteurs volontaires
- Prélèvements en cours d'eau ne bénéficiant pas de la ReuT
- Prélèvements en nappes
- Prélèvements en retenues (di ReuT)

1 ha est comptabilisé si mise en place sur le long terme d'une des mesures cités ci-dessus (ou mesures variées sur le long terme)

ON SE LAISSE LA POSSIBILITE DE FAIRE PLUS EN GG EN FONCTION DES EVOLUTIONS DES FINANCEMENTS ET DES TECHNIQUES

3 Mm3



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Choix du scénario du PTGE

OBJECTIVATION DES ACTIONS ET DE LEURS IMPACTS POTENTIELS ANALYSE DES SCÉNARI

CHOIX DES SOLUTIONS DE RESSOURCES COMPLEMENTAIRES

8 solutions analysées et discutées...

Hypothèse A	Hypothèse B	Hypothèse C	Hypothèse D	Hypothèse E	Hypothèse F	Hypothèse G
Conforment des 4 RSE 2,1 Mm3	Conforment des 4 RSE 2,1 Mm3	Conforment des 4 RSE 2,1 Mm3	Conforment des 4 RSE 2,1 Mm3	Conforment des 4 RSE 2,1 Mm3	Conforment des 4 RSE 2,1 Mm3	Conforment des 4 RSE 2,1 Mm3
Création de retenues déconnectées Min : 450 000 m3 Amb : 400 000 m3	Réhausse Lapeyrie Min : 450 000 m3 Amb : 400 000 m3	Réhausse Lapeyrie 200 000 m3 + Création de retenues déconnectées Min : 400 000 m3 Amb : 200 000 m3	Réhausse Lapeyrie 200 000 m3 + Réhausse Marbot Min : 400 000 m3 Amb : 200 000 m3	Réhausse Marbot 500 000 m3 + Création de retenues déconnectées Min : 150 000 m3	Réhausse Marbot 200 000 m3 + Création de retenues déconnectées Min : 400 000 m3 Amb : 200 000 m3	Réhausse Marbot Min : 450 000 m3 Amb : 400 000 m3 + Mesures ERC : RSE (zones tampons amont et aval, puits en berge, ...) Retenues : Château d'eau
Gestion pluriannuelle -> scénario climatique trop optimiste ou vu des nouvelles conclusions du GIEC, calcul sur du flux tendu en termes de besoins (milieux, step et irrigation), si deux années sèches se succèdent +700000 m3 de déficit						
Solution historique Création de Mondabat Min : 2,2 Mm3 Amb : 1,7 Mm3						

AXE MIDOUR

Conforment de l'existant
+
Réhausse de 2 RSE (Marbot et Lapeyrie)
+
Création de retenues déconnectées
+
Mesures ERC : RSE (zones tampons amont et aval, puits en berge, ...)
Retenues : château d'eau

+ Gestion pluriannuelle

Ludon

Valorisation eaux de conso
+
Optimisation de l'existant (St Gein)

Lusson

Valorisation eaux de conso
+
Etude de faisabilité de création d'une retenue déconnectée

Frêche

Optimisation de l'existant (Coupat et Marligues)

... 1 solution adaptée pour territorialiser au mieux la mobilisation de ressources en fonction des besoins



Choix du scénario du PTGE

OBJECTIVATION DES ACTIONS ET DE LEURS IMPACTS POTENTIELS
ANALYSE DES SCÉNARIOS

SYNTHESE DES VOLUMES EN JEU

Volumes moyens estimés de manière globale à une échelle élargie

Données historiques SAGE Midouze

(BBR CACG - 2008)

Déficit global SAGE : 18 Mm3

Déficit sous BV Midour : 7 Mm3

Débit cible MidM : 1,6 m3/s

1/ Un déficit global estimé à 5,5 Mm3 en cours d'eau à l'horizon 2050 (avec l'hypothèse d'un débit cible à Mont de Marsan de 1 m3/s)

Sans PTGE (1 m3/s) → Déficit CE 2050 : 5,5 Mm3

2/ Un volume d'économie d'eau estimé à 2050 pour chaque scénario
« a minima » : 1,4 Mm3 d'économies
« ambitieux » : 6,9 Mm3 d'économies (dont valorisation eaux domestiques)

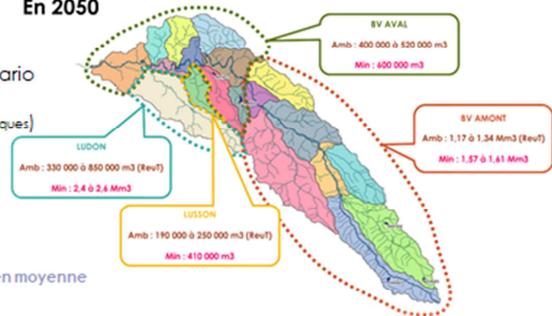
Economies globales en nappes et cours d'eau

3/ Les volumes de déficits en cours d'eau restants estimés

Avec PTGE - A minima (1 m3/s) → Déficit CE 2050 : 4,9 à 5,2 Mm3

Avec PTGE - Ambitieux (1 m3/s) → Déficit CE 2050 : 2,1 à 2,9 Mm3 → 2,5 Mm3 en moyenne

En 2050



4/ Les solutions de stockages complémentaires réfléchies sur ces bases

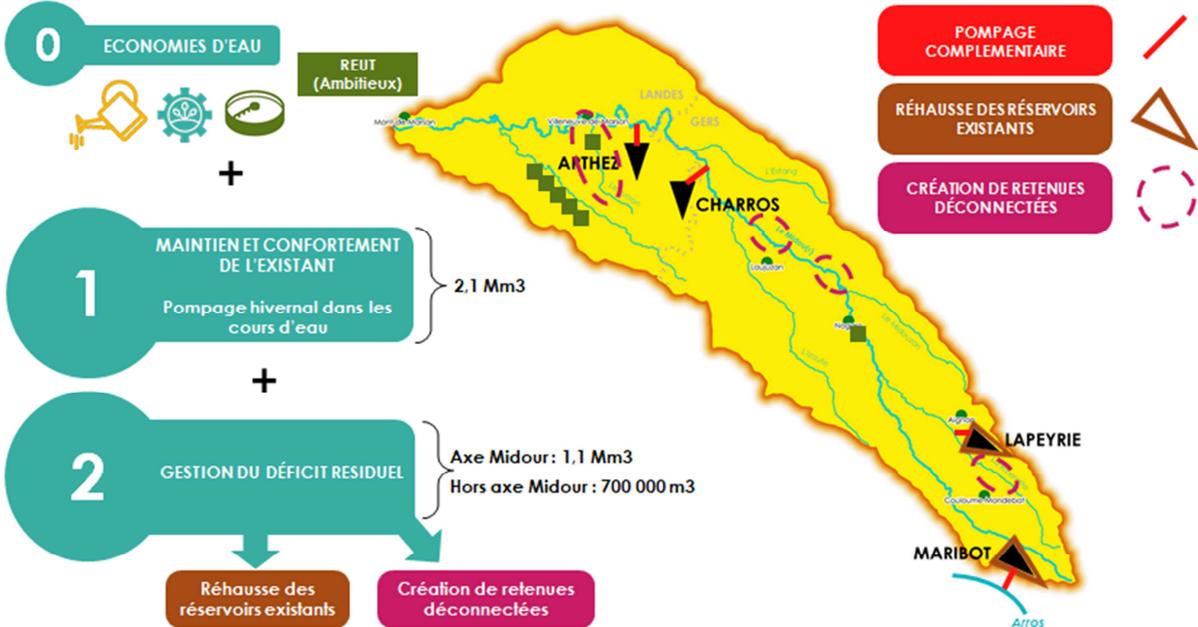
2,5 Mm3 de déficit résiduel en CE → 3,2 Mm3 en 2050 → + 700 000 m3 gestion pluriannuelle

AXE MIDOUR	HORS AXE MIDOUR
Confortement de 4 RSE existants : 2,1 Mm3	Optimisation de l'existant
Rehausse de 2 RSE existants : 450 000 m3	Etude de faisabilité de retenues déconnectées
Création retenues déconnectées : 450 000 m3	



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Choix du scénario du PTGE



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

PROJET DE TERRITOIRE DU MIDOUR





Données moyennes, estimées sur la base d'hypothèses (mise en œuvre du PTGE, coûts, charges ou produits supplémentaires, etc.) **et sur des exploitations « type » - Macroéconomie**

Objectifs :

Analyse des performances technico-économiques et sociales des exploitations aujourd'hui et après mise en œuvre du PTGE
Puis comparaison au scénario tendanciel (sans PTGE dans le contexte de changement climatique)

→ **Avoir une approche de l'impact moyen global du PTGE sur la socio-économie des exploitations agricoles**

4 secteurs ou typologies analysés : Axe Midour / Secteur Lussion / Secteur Ludon / Non irrigants

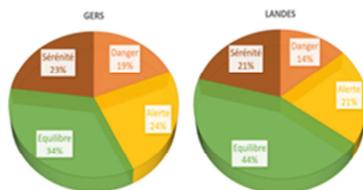
Etat initial :

23 à 47 % de surface irriguée / SAU

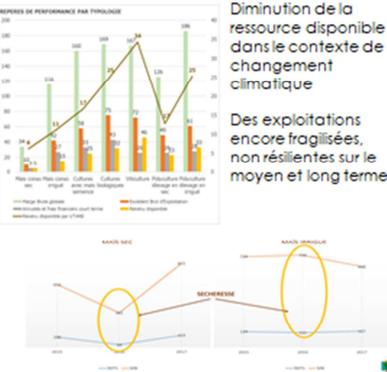
Irrigation pour 35% de la formation de l'EBE

Génération d'emplois par les exploitations irriguées ou à haute valeur ajoutée

Part importante d'exploitations fragiles :



Scénario tendanciel :



Etat après PTGE :

Sécurisation de l'accès à l'eau garanti la pérennité des exploitations agricole dans le contexte de changement climatique

Les charges supplémentaires induites par le PTGE sont compensées par des produits supplémentaires pour une part importante des exploitations

Le recours à des financements sera nécessaire pour aider les exploitations dans la transition ; notamment pour les plus fragiles

Objectifs, stratégie et programme d'actions du projet de territoire pour la gestion de l'eau du Midour



Les fondements du PTGE Midour

Les objectifs, orientations et actions choisies par les acteurs du territoire visent le retour à l'équilibre quantitatif à l'horizon 2050 en satisfaisant les éléments suivants :

❖ Des débits cibles pour les cours d'eau

Débits règlementaires ou débits cibles

❖ Des usages à satisfaire

AEP et irrigation

❖ La qualité des cours d'eau à assurer

Débit de salubrité pour les stations d'épuration

❖ L'évolution climatique à intégrer

Scénario climatique + 1,5 °C (RCP 4.5)



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

PROJET DE TERRITOIRE DU MIDOUR

Enjeux du territoire et orientations stratégiques

Les 59 actions, organisées en 6 orientations stratégiques, ont vocation à répondre à 5 enjeux du territoire :

Aniciper et s'adapter au changement climatique

Atteindre la satisfaction des besoins en eau (milieu, salubrité, irrigation)

Améliorer la qualité des masses d'eau

Participer à l'amélioration de l'état des cours d'eau et des milieux naturels

Approfondir les connaissances, informer, sensibiliser et valoriser



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

PROJET DE TERRITOIRE DU MIDOUR



Un panel d'actions variées et complémentaires

- GOUV 1 : MAINTENIR LA GOUVERNANCE DU PROJET DE TERRITOIRE ET LA MOBILISATION DES INSTANCES
- GOUV 2 : ANIMER ET COORDONNER LE PROJET DE TERRITOIRE
- GOUV 3 : ELABORER UN TABLEAU DE BORD POUR SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE

Gouvernance
et suivi

La gouvernance au cœur de la mise en œuvre du PTGE
Animation essentielle pour une mise en œuvre équilibrée des actions
Un suivi annuel + une évaluation périodique
pour suivre la mise en œuvre des actions et leurs effets sur le territoire
et pour réajuster au besoin



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

PROJET DE
TERRITOIRE DU MIDOUR

Un panel d'actions variées et complémentaires

- CMU 1 : QUANTIFIER LES RELATIONS NAPPES-RIVIÈRES ET ÉVALUER L'IMPACT DES PRELEVEMENTS EN EAUX SOUTERRAINES
- CMU 2 : ETUDIER LA QUALITE SUR LE BASSIN DU MIDOUR
- CMU 3 : AMÉLIORER LE SUIVI HYDROMÉTRIQUE DU LUDON
- CMU 4 : EVALUER L'ÉTAT D'ENVASEMENT DES OUVRAGES DE STOCKAGE D'EAU ET LES ACTIONS D'AMÉNAGEMENT POUR LIMITER L'ÉROSION
- CMU 5 : CONNAITRE LES BESOINS CULTURAUX D'IRRIGATION PAR CAMPAGNE ET LA RÉPARTITION DE LA RESSOURCE ASSOCIÉE
- CMU 6 : EXPERTISER LES RÉSEAUX COLLECTIFS D'IRRIGATION À MODERNISER
- CMU 7 : RECENSER ET INVENTORIER LE PATRIMOINE NATUREL ET LES ÉLÉMENTS PAYSAGERS À PROTÉGER

Connaissance du
milieu et des
usages

Des études et actions préalables nécessaires pour préciser et mettre en œuvre d'autres actions du PTGE



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

PROJET DE
TERRITOIRE DU MIDOUR



Un panel d'actions variées et complémentaires

Adaptation des usages au milieu

AUM 1 : DEVELOPPER DES FILIERES DURABLES SUR LE TERRITOIRE

- AUM 1a : Mettre en place un GT sur le développement de filières durables sur le territoire et alentours
- AUM 1b : Etude de faisabilité : redynamiser l'élevage en pâturage sur les têtes de bassins et valoriser les systèmes agropastoraux
- AUM 1c : Etude de faisabilité : filières de valorisation des intercultures, des pratiques de conservation des sols, et d'agroforesterie
- AUM 1d : Etude sur les débouchés en agriculture biologique

AUM 2 : DEVELOPPER DES PRATIQUES CULTURALES PERMETTANT DE CONSERVER ET D'OPTIMISER LES SERVICES RENDUS PAR LES SOLS

- AUM 2a : Mettre en place et suivre des sites expérimentaux
- AUM 2b : Instituer des groupes de travail avec des agriculteurs basés sur les sites expérimentaux
- AUM 2c : Développer des réseaux d'agriculteurs sur le bassin du Midour
- AUM 2d : Instituer un groupe de travail avec les techniciens agricoles
- AUM 2e : Instaurer une formation continue avec des interventions d'experts à destination de la prof. agricole

AUM 3 : DEVELOPPER UNE AGRICULTURE BIOLOGIQUE ADAPTEE AU TERRITOIRE

- AUM 3a : Mettre en place et suivre des sites expérimentaux
- AUM 3b : Instituer des groupes de travail avec des agriculteurs basés sur les sites expérimentaux

AUM 4 : DEVELOPPER DES PRATIQUES D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE RURAL

- AUM 4a : Instituer un groupe de travail avec les acteurs du territoire : arbres, haies champêtres et ripisylves
- AUM 4b : Instituer un groupe de travail avec les acteurs du territoire : espaces semi-naturels et milieux humides
- AUM 4c : Aménager le BV des plans d'eau pour limiter l'érosion et leur envasement

Des actions essentielles pour une adaptation durable / Des actions « support » pour l'évolution du territoire

Aménagement du territoire et prise en compte des éléments naturels

Expérimentations, groupes de travail, mise en réseau... pour des effets concrets !

Besoin fort d'animation et de gouvernance pour cette orientation AUM



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

PROJET DE TERRITOIRE DU MIDOUR

Un panel d'actions variées et complémentaires

OGRM 1 : AMELIORER LA GESTION ET L'UTILISATION DES RESSOURCES ET DES MILIEUX

- OGRM 1a : Poursuivre la mise en conformité des retenues individuelles
- OGRM 1b : Travailler à la valorisation des retenues sans usage
- OGRM 1c : Reconquérir la capacité de stockage des plans d'eau
- OGRM 1d : Intégrer les prélèvements en nappes influençant les cours d'eau dans la gestion

OGRM 2 : OPTIMISER LA GESTION DES RESERVOIRS DE SOUTIEN D'ETIAGE

- OGRM 2a : Systématiser la transmission d'informations entre irrigants et gestionnaire
- OGRM 2b : Equiper les irrigants en cours d'eau avec des compteurs communicants
- OGRM 2c : Mettre en œuvre des doubles valeurs de débits consignés aux stations de gestion
- OGRM 2d : Continuer et valoriser la gestion anticipée des tours d'eau sur le territoire

OGRM 3 : ECONOMISER L'EAU EN IRRIGATION AGRICOLE

- OGRM 3a : Mettre en place et suivre des sites expérimentaux
- OGRM 3b : Instituer des groupes de travail et des formations avec des agriculteurs
- OGRM 3c : Acquisition de systèmes de gestion et d'outils d'aide à la décision en irrigation
- OGRM 3d : Acquisition de matériels d'irrigation hydro-performants

OGRM 4 : AMELIORER LA QUALITE DES REJETS ANTHROPIQUES

- OGRM 4a : Réaliser des chantiers collectifs pour la mise aux normes de l'ANC
- OGRM 4b : Créer des milieux humides à vocation épuratoire en sortie de station d'épuration
- OGRM 4c : Créer des zones tampons en sortie de réseaux de drainage agricole

OGRM 5 : RESTAURER LE FONCTIONNEMENT DES COURS D'EAU ET LES HABITATS ASSOCIES

- OGRM 5a : Affiner les zones à prioriser et les actions à réaliser
- OGRM 5b : Mettre en place des zones pilotes sur le territoire
- OGRM 5c : Définir les techniques et les outils adaptés pour une restauration à plus grande échelle
- OGRM 5d : Travailler à l'effacement des seuils de pompage en rivière

Des actions essentielles pour une adaptation durable

La qualité de l'eau et des milieux au cœur de cette orientation

Attente d'effets concrets en termes d'économies d'eau

Besoin fort d'animation, de gouvernance et de suivi pour cette orientation OGRM

Optimisation de la gestion de la ressource et des milieux



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

PROJET DE TERRITOIRE DU MIDOUR



Un panel d'actions variées et complémentaires

MRC 1 : UTILISER ET REUTILISER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU

- MRC 1a : Valoriser les eaux de consommation : STEU de Conte, Nogaro et Villeneuve de Marsan
- MRC 1b : Sensibiliser les industriels sur les possibilités de recyclage de leurs eaux de process

MRC 2: GERER LE DEFICIT EN EAU RESTANT EN PRIVILEGIANT L'OPTIMISATION DES RSEXISTANTS

- MRC 2a : Mettre en place des pompages complémentaires hivernaux pour les RSE de Maribot, Lapeyrie, Charros et Arthez – Axe Midour
- MRC 2b : Rehausser les RSE de Maribot et Lapeyrie et créer une (des) retenue(s) déconnectée(s) de substitution – Axe Midour
- MRC 2c : Connecter les réseaux d'irrigation aux ouvrages de stockage collectifs dans la mesure du possible – Axe Midour
- MRC 2d : Superviser l'optimisation du réservoir de Saint-Gein et la connexion directe des irrigants concernés à cet ouvrage – Axe Ludon
- MRC 2e : Etudier la nécessité de créer une retenue déconnectée de substitution sur le Lusson



Action phare : la valorisation des eaux de consommations pour l'irrigation, pour une mobilisation de ressource complémentaire ET la suppression de rejets dans le milieu

Actions essentielles mais qui doivent se mettre en œuvre en complément de tout le reste du programme d'actions

Stratégie choisie : optimisation de l'existant + création avec impact minimisé autant que possible sur le milieu

Point fort : mutualisation des coûts entre tous les usagers et à l'échelle des BV



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

PROJET DE TERRITOIRE DU MIDOUR

Un panel d'actions variées et complémentaires



ASV 1 : ACCOMPAGNER LES ACTEURS AGRICOLES DANS LEUR DÉMARCHE DE PROGRÈS CONTINU

- ASV 1a : Appuyer individuellement les agriculteurs dans leur démarche de progrès : ATI
- ASV 1b : Appuyer collectivement les agriculteurs dans leur démarche de progrès : GT, formations
- ASV 1c : Mener des expérimentations
- ASV 1d : Organiser l'information et la formation pour les conseillers agricoles
- ASV 1f : Mobiliser les mesures agro-environnementales et climatiques
- ASV 1g : Rechercher et construire de nouvelles mesures d'aide pour les agriculteurs

ASV 2 : ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES DANS LEUR DÉMARCHE DE PROGRÈS CONTINU

- ASV 2a : Développer des pratiques alternatives pour la gestion des paysages à l'échelle des collectivités
- ASV 2b : Développer des pratiques alternatives pour la gestion de l'eau à l'échelle des collectivités

ASV 3 : ELABORER UN PLAN D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET DE VALORISATION

Des actions « support » pour l'évolution du territoire, complémentaires d'autres actions du PTGE

Pour favoriser la mise en œuvre des actions et l'adaptation durable du territoire

Besoin fort d'animation et de gouvernance pour cette orientation ASV

Enjeu de la mobilisation de financements pour les acteurs agricoles



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

PROJET DE TERRITOIRE DU MIDOUR



Un panel d'actions variées et complémentaires



- ✓ Toutes les actions sont essentielles et complémentaires
- ✓ Des effets sur le territoire sont attendus
- ✓ Des moyens financiers à mobiliser
- ✓ La gouvernance en clé de voute de la coordination et du suivi

**Il n'y a donc pas une solution,
mais une multitude d'actions complémentaires
à développer et à réaliser en synergie.**



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

PROJET DE
TERRITOIRE DU
MIDOUR

Révision du SAGE Midouze pour la conformité du projet de territoire pour la gestion de l'eau du Midour



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin



Nouvelle instruction ministérielle du 7 mai 2019

Articulation des PTGE avec les SAGE :

PTGE construit en cohérence avec les objectifs généraux et dispositions du SAGE

« Il est recommandé d'engager la démarche de PTGE en même temps que la révision du SAGE [...]. Si les calendriers ne le permettent pas, le PTGE peut être conduit en parallèle et les liens avec le PAGD et le règlement du SAGE seront réalisés en temps voulu à la prochaine révision du SAGE. »



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

PROJET DE
TERRITOIRE DU MIDOUR

Les éléments qui impliquent une révision du SAGE

- ✓ Débit objectif à Mont de Marsan
 - ✓ Règle 2 du SAGE à adapter
- } Lien PTGE Midour
- ✓ Règle 3 du SAGE à rendre applicable
 - ✓ SDAGE 2022-2027 => mise en conformité et compatibilité
 - ✓ Modification du périmètre (manque certaines communes)
 - ✓ 2023 = 10 ans du SAGE



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

PROJET DE
TERRITOIRE DU MIDOUR

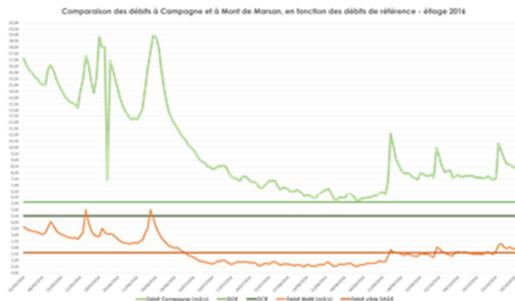


Les éléments qui impliquent une révision du SAGE

DEBIT CIBLE A MONT DE MARSAN

Modélisation 2019 : 1 m3/s pris en compte à MdM (salubrité STEP de Conte)

Débit objectif du SAGE (débit biologique de crise établi dans l'étude contribuant à la mise en place d'une gestion globale et équilibrée sur le BV de la Midouze par une détermination hydrobiologique des débits de référence, 2005) : 1,6 m3/s à MdM



DÉBIT NATUREL (PLUIE ET NAPPES)	MOYENNE NOVEMBRE À MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
Débit naturel à MdM hydrologie actuelle	4573 l/s	2800 l/s	2327 l/s	2126 l/s	1952 l/s	2122 l/s
Débit naturel à MdM hydrologie 2050	3930 l/s	2031 l/s	2007 l/s	1718 l/s	1462 l/s	1496 l/s



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél. : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

PROJET DE TERRITOIRE DU MIDOUR

Les éléments qui impliquent une révision du SAGE

REGLE 2 DU SAGE

Règle 2

Les nouveaux plans d'eau, permanents ou non, soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau, y compris les réservoirs de substitution, ne doivent pas être créés dans les cas particuliers suivants :

- Soit lorsque ces plans d'eau sont directement sur un cours d'eau,
- Soit lorsque ces plans d'eau sont situés dans le zonage présenté sur la cartographie associée à la règle 2,
- Soit lorsque le volume cumulé des plans d'eau dans un bassin versant dépasse la moitié des pluies efficaces en année quinquennale sèche.

Sont exclus du champ d'application de la présente règle :

- les 4 projets de réservoirs de soutien d'étiage identifiés dans la disposition A3P5 afin de combler le déficit et rétablir l'équilibre quantitatif de la ressource sur le bassin,
- les bassins à usage exclusif de défense incendie et implantés en dehors du lit mineur ou d'une zone humide,
- les plans d'eau à usage de traitement (bassins de récupération des eaux pluviales, bassins de décantation, lagunes) et implantés en dehors du lit mineur ou d'une zone humide.

La règle prévoit une exception pour les 4 projets historiques de RSE : Midour → Gaube, Mondebat + 7,5 Mm3
Douze → Tailluret, Bergon + 4,1 Mm3

→ Vérification de la conformité au SAGE des solutions du PTGE



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél. : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

PROJET DE TERRITOIRE DU MIDOUR



VALIDATION

du projet de territoire pour la gestion de l'eau du Midour

- ➔ Validation du PTGE Midour
- ➔ Validation de l'engagement de la révision du SAGE Midouze



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Nouvelle instruction ministérielle du 7 mai 2019

Principes de validation du projet de territoire :

« Le préfet coordonnateur de bassin ou le préfet référent doit valider le diagnostic et à l'issue de la phase de dialogue territorial, se prononcer sur le programme d'actions et approuver les volumes associés. »

« La Commission Locale de l'Eau émet un avis conforme sur le PTGE avant son approbation par le préfet référent. »



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

PROJET DE
TERRITOIRE DU **MIDOUR**



Compte-rendu CLE Midouze - COPIL Midour ; 11 mars 2020

VOTES de la CLE

Modalités de vote fixées dans les règles de fonctionnement de la CLE

Article 11 : Délibérations et votes

La CLE adopte par délibération les décisions prises.

Les délibérations de la CLE sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage égal des voix.

Toutefois, la CLE ne peut valablement délibérer sur ses règles de fonctionnement ainsi que sur l'adoption, la modification et la révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux que si les deux tiers des membres sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint après une seconde convocation, la CLE peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Les délibérations mentionnées à l'alinéa précédent doivent être adoptées à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Les votes s'effectuent ordinairement à main levée, ou par bulletins secrets à la demande d'au moins un de ses membres présents. ~~Les bulletins blancs et nuls n'entrent pas en ligne de compte dans les calculs de la majorité.~~

Seuls les membres de la CLE ont le pouvoir de vote. Les invités non membres de la CLE ne peuvent pas voter.

→ **Constat du quorum**
49 membres de la CLE

Article R.212-32 du code de l'environnement

[...]
Les délibérations de la commission sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés [...].

[...]
Les délibérations mentionnées à l'alinéa précédent doivent être adoptées à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés.
[...]

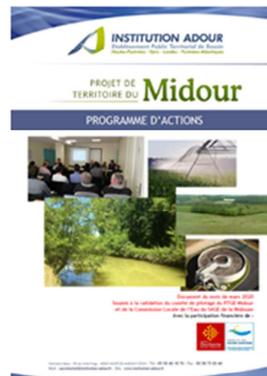


Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

PROJET DE
TERRITOIRE DU MIDOUR

VOTES de la CLE

VOTE 1
Validation du PTGE Midour



→ **VALIDEZ-VOUS LE PTGE MIDOUR ET L'AVIS DE LA CLE ?**
Pour le soumettre au Préfet pour approbation

OUI

NON

NE SE PRONONCE PAS



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

PROJET DE
TERRITOIRE DU MIDOUR



Compte-rendu CLE Midouze - COPIL Midour ; 11 mars 2020

VOTE 2
Validation de l'engagement de la
révision du SAGE Midouze

→ VALIDEZ-VOUS L'ENGAGEMENT DE LA REVISION DU SAGE ?
Pour assurer la compatibilité et conformité du PTGE Midour

OUI

NON

NE SE PRONONCE PAS



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

PROJET DE
TERRITOIRE DU
MIDOUR

PERSPECTIVES ...



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin



- Finalisation de la validation du PTGE en 2020
 - Signature de la déclaration d'adhésion
 - Approbation par le Préfet
- Dynamique maintenue pour le PTGE Midour en COPIL et autres instances locales
- Modification de la CLE Midouze suite aux élections municipales
- Recrutement d'un animateur (en cours)
- Engagement du travail pour la révision du SAGE dès recrutement de l'animateur et modification de la CLE

**DECLARATION D'ADHESION
AU PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU DU MIDOUR**

Le Plan de Territoire pour la Gestion de l'Eau du Midour (PTGE) est une démarche visant à une meilleure gestion et préservation des ressources en eau. La réalisation d'un programme d'actions est essentielle à la mise en œuvre de ce projet. L'adhésion des acteurs du territoire est indispensable à la réussite de ce projet. Cette déclaration d'adhésion est destinée à démontrer l'engagement des acteurs du territoire en faveur de ce projet. Elle est destinée à être signée par les acteurs du territoire et à être présentée au Préfet pour approbation.

Le Préfet de l'Adour, 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél. : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél. : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

